



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
BUREAU PMJ3

*LA FORMATION PROFESSIONNELLE
EN MILIEU PENITENTIAIRE*

*RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉ*

ANNEE 2010

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
BILAN DES ACTIONS ET DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	3
<i>I – Les données de gestion 2010 de la formation professionnelle</i>	5
1 – Structure de la dépense par financement	5
1.1 – Les principales sources de financement	5
▪ Les crédits du BOP 103	5
▪ Les crédits du Fonds Social Européen (FSE)	6
▪ Les crédits du marché DGEFP-AFPA	6
▪ Les crédits de l’administration pénitentiaire	7
1.2 – Les sources de financement complémentaire	7
▪ Les crédits des conseils régionaux	7
▪ Les autres sources de financement	8
1.3 – Les établissements à gestion déléguée	8
1.4 – L’évolution des financements en 2010	9
2 – Les crédits de rémunération des stagiaires	9
<i>II – Les caractéristiques des publics entrés en formation professionnelle et des actions de formation</i>	11
1 – Les personnes détenues entrées en formation professionnelle	12
2 – Répartition des personnes détenues par type de formation	13
3 – Les actions de formation professionnelle conduites en milieu fermé	14
3.1 – Typologie des actions de formation	14
▪ Les actions de formation de base et de remise à niveau	15
▪ Les actions de pré-qualification et de qualification	15
▪ Les actions de préparation à la sortie	15
3.2 – Les actions de formation mises en place dans les DISP	16
3.3 – La répartition des personnes détenues par secteur d’activités	18
LES PROGRAMMES MENES EN 2010	20
<i>I – La décentralisation des crédits de la formation professionnelle</i>	20
<i>II – La validation des acquis de l’expérience</i>	21
<i>III – Groupe de travail avec les groupements privés sur le bilan d’évaluation orientation (BEO), le BEO avec évaluation en situation de travail (BEO-EST), le bilan de compétences Approfondi (BCA), le dispositif d’élaboration de projet professionnel (DEPP)</i>	22
<i>IV – La rédaction de la nouvelle circulaire portant organisation de la formation Professionnelle des personnes placées sous main de justice</i>	23
<i>V – Le partenariat Ministère de l’Agriculture/DAP/DPJJ</i>	23
<i>VI – Les espaces Cyber-base Justice</i>	24
CONCLUSION	25
ANNEXES	26
<i>I – L’enquête de la semaine 49 : Résultats et analyses</i>	27
<i>II – La Synthèse du suivi de l’accord cadre Ministère de l’Agriculture/DAP/DPJJ</i>	31

INTRODUCTION

L'article 2 de la Loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 dispose que « *le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales. Il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation et l'aménagement des peines des personnes condamnées.* ». La formation professionnelle s'inscrit pleinement dans cet objectif d'insertion ou de réinsertion des personnes écrouées.

La formation professionnelle en milieu pénitentiaire est conduite par le ministère de la Justice et des Libertés en partenariat avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé pour les établissements en gestion publique, et par délégation des prestations auprès de groupements privés dans les établissements en gestion déléguée. Les modalités de prise en charge visent à garantir aux personnes incarcérées des prestations identiques à celles qui sont organisées à l'extérieur à l'égard des publics en grande difficulté.

L'administration pénitentiaire est responsable de l'analyse des besoins, de la conception et de la mise en œuvre des programmes de formation, de leur suivi et de leur évaluation. Elle joue un rôle primordial dans la relation avec les échelons déconcentrés des différentes administrations partenaires, en leur faisant part, notamment, des besoins des personnes et des contraintes inhérentes à l'institution.

L'administration pénitentiaire sensibilise en permanence les structures qui dispensent la formation professionnelle aux personnes détenues et facilite l'implantation de programmes innovants, en relation avec les dispositifs de droit commun.

Les principaux axes politiques et organisationnels de la formation professionnelle en établissements pénitentiaires sont définis dans la circulaire interministérielle du 28 avril 1995, complétée par la circulaire interne du 2 juillet 2003, qui fixe les grands principes de mise en œuvre et d'organisation de la formation professionnelle dans les services déconcentrés. Des orientations spécifiques annuelles sont par ailleurs fixées par la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et par les directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP), notamment dans le cadre des conférences d'objectifs.

Le bureau du travail, de la formation et de l'emploi (PMJ3) a pu, en 2010, finaliser l'un de ses chantiers techniques les plus importants : l'expérimentation du transfert de l'organisation et du financement de la formation professionnelle des personnes détenues. Cette expérimentation s'est effectivement mise en place au 1^{er} janvier 2011 dans les Régions Pays de la Loire et Aquitaine.

Par ailleurs, plusieurs autres chantiers importants, contribuant à favoriser l'inscription des dispositifs de formation dans les parcours d'insertion destinés à qualifier les publics, à préparer la sortie et le retour à l'emploi des personnes placées sous main de justice, se sont poursuivis en 2010 :

- la rédaction d'une nouvelle circulaire interministérielle portant organisation de la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice ;
- le renforcement de la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience, qui constitue une modalité de certification au service de l'insertion professionnelle ;
- le renforcement du partenariat avec le ministère de l'agriculture ;
- la consolidation du travail conduit avec les groupements privés en matière d'accueil et d'orientation des publics détenus.

C'est dans un contexte qui se renouvelle profondément que le bureau PMJ3 poursuit, en matière de formation professionnelle des personnes détenues, son objectif de qualification professionnelle des publics qui lui sont confiés. En ce sens, le bureau favorise et renforce les dispositifs d'orientation, de formation et de valorisation des compétences tout au long de la vie, en application des règles pénitentiaires européennes 28.1 et 28.2 qui précisent respectivement que « toute prison doit s'efforcer de donner accès à tous les détenus à des programmes d'enseignement qui soient aussi complets que possible et qui répondent à leurs besoins individuels tout en tenant compte de leurs aspirations » et que « priorité doit être donnée aux détenus qui ne savent pas lire ou compter et à ceux qui n'ont pas d'instruction élémentaire ou de formation professionnelle ».

Le rapport d'activité pour l'année 2010 présente les données de gestion et la structure de la dépense concernant la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice, et traite des caractéristiques des publics et des actions conduites. Il retrace les actions spécifiques conduites en 2010 qui constituent des axes politiques forts pour l'administration pénitentiaire.

BILAN DES ACTIONS ET DISPOSITIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

I – Les données de gestion 2010 de la formation professionnelle

1 – Structure de la dépense par financement

En 2010, 42 727 779 euros ont été consacrés à la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice.

1.1 – Les principales sources de financement

- *Les crédits du BOP 103*

Les crédits du Budget Opérationnel de Programme (BOP) « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ont connu une baisse significative en 2010.

Cette baisse s'inscrit dans un contexte budgétaire général contraint qui a entraîné une diminution des volumes de financement. Ces derniers sont passés de 7 992 082 € en 2009 à 6 608 974 € en 2010 (soit une diminution de 17 %).

Il existe certaines disparités entre les Directions Interrégionales des Services Pénitentiaires (DISP) mais de façon beaucoup moins marquée que sur l'année 2009.

En effet, en 2010, à l'exception des DISP de Dijon et Strasbourg qui ont vu leurs volumes de financement augmenter respectivement de 11 % et 3 %, toutes les directions interrégionales ont connu une baisse de leur enveloppe. Les DISP les plus touchées par cette baisse sont Marseille (-35 %), Toulouse (-39 %) et la MOM (-26 %). Sur les autres DISP les baisses s'échelonnent de -9 % à -17 %.

Cette baisse est également consécutive à la règle introduite par la LOLF sur la fongibilité des crédits qui permet aux Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'opérer des arbitrages budgétaires et de redéployer les crédits vers d'autres publics en difficulté.

Les crédits du BOP 103 représentent 32 % du total des financements publics consacrés à la formation professionnelle des personnes détenues, contre 20% en 2009.

- ***Les crédits du Fonds Social Européen (FSE)***

Le FSE, instrument de politique communautaire, intervient pour apporter des réponses spécifiques ou adapter le droit commun pour des publics confrontés à des difficultés particulières, notamment les personnes placées sous main de justice.

En effet, les publics détenus relèvent de l'axe 3 « renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations » du FSE.

Les crédits du FSE interviennent en cofinancement des crédits de l'Etat. Après avoir subi une forte baisse en 2009, le volume de ces crédits est passé de 5 333 523 euros en 2009 à 5 848 882 euros en 2010. Ces crédits représentent 28 % du total des financements publics consacrés aux actions de formation professionnelle en détention.

- ***Les crédits du marché DGEFP – AFPA***

L'AFPA est le titulaire du nouveau marché qui est entré en vigueur le 15 juin 2009 avec une enveloppe globale de 2,8 millions d'euros.

Ce marché à bons de commande comporte 5 lots, dont le lot 4 consacré aux personnes placées sous main de justice. Il concerne la formation qualifiante et l'enseignement à distance (EAD).

2,8 millions d'euros ont été consacrés la première année de ce marché (du 15 juin 2009 au 30 juin 2010) à la mise en œuvre des actions de formation professionnelle. Pour sa deuxième année (30 juin 2010-30 juin 2011) le montant de l'enveloppe accordé par la DGEFP s'est élevé à 3,8 millions d'euros. Ce montant représente 9 % du financement global de la formation professionnelle des personnes détenues.

Les formations qualifiantes, dispensées sur les campus de l'AFPA, s'adressent aux personnes placées en aménagement de peine ou en liberté conditionnelle et l'enseignement à distance (EAD) aux publics incarcérés avec un double objectif : préparer la validation d'un diplôme, et atteindre les pré requis nécessaires à l'accès en formation qualifiante.

Il est à souligner que l'EAD reste difficile à mettre en place car il requiert une forte implication de la personne détenue et l'intervention d'un tuteur de l'AFPA.

D'un point de vue quantitatif, 57 parcours ont été utilisés au premier semestre 2010 sur les 135 parcours prévus, alors que pour la même période en 2009, 333 parcours avaient été utilisés sur les 365 prévus.

Ces faibles résultats peuvent s'expliquer par une difficulté rencontrée dans les premiers mois du marché. En effet, pour la période du premier semestre du marché en 2009, le niveau de consommation de l'enveloppe par les services étant trop élevé, et la DGEFP n'ayant pas autorisé un abondement supplémentaire de l'enveloppe, il a été demandé aux DISP en janvier 2010 de geler provisoirement les inscriptions.

Il convient également de noter que des difficultés liées au logiciel de prescription de parcours de formation « CERISE » ont également contribué à créer des obstacles à la mise en œuvre de ce marché.

Pour mener à bien ce marché, le bureau PMJ3 a régulièrement organisé des réunions avec l'AFPA. Les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire et de l'AFPA ont été destinataires des consignes définies au niveau national pour la relance des prescriptions. Par ailleurs, la procédure à suivre dans le cadre de ce marché a été rappelée aux référents Pôle emploi justice, ces derniers étant amenés à prescrire des parcours de formation. Ces différentes démarches ont permis la bonne reprise du marché DGEFP/AFPA.

▪ *Les crédits de l'administration pénitentiaire*

En 2010, ces crédits se sont élevés à 3 102 823 euros, soit une augmentation de plus de 3% par rapport à 2009.

Ces crédits représentent plus de 15 % du total des financements publics de la formation professionnelle. Cette stabilité confirme les efforts consentis par les DISP pour mettre en place des actions de formation professionnelle, avec toutefois de fortes disparités entre les directions interrégionales.

La DISP de Lille a, cette année encore, fortement augmenté sa participation financière avec une variation de + 41 % passant de 441 269 euros en 2009 à 624 219 euros en 2010. La participation des DISP de Bordeaux, Paris et Toulouse a également progressé (+ 22 % à + 26 % environ). La DISP de Rennes affiche également une progression, de l'ordre de +11 %.

1.2 - Les sources de financement complémentaire

▪ *Les crédits des conseils régionaux*

Les DISP ont maintenu leurs partenariats avec les conseils régionaux. Toutefois, en 2010, ces derniers ont diminué leurs participations au financement des actions de formation professionnelle de 22 %, passant de 942 532 euros en 2009 à 731 307 euros en 2010. Cette participation au financement des actions reste malgré tout supérieure à celle relevée en 2008.

Cette réduction des crédits accordés par les conseils régionaux n'est pas uniforme et certaines DISP ont vu la participation des conseils régionaux de leur territoire augmenter (Bordeaux : + 28 230 euros ; Strasbourg : + 31 914 euros).

La part de l'intervention des régions s'élève, en 2010, à près de 4% des financements publics globaux, soit une baisse d'un point par rapport à 2009.

▪ *Les autres sources de financement*

Les autres financements de la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice proviennent de sources diverses, comme par exemple les délégations régionales aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), ou l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE). On peut également noter l'utilisation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) et du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

En 2010, ces crédits se sont globalement élevés à 464 850 euros. Ils sont donc restés relativement stables par rapport à l'année 2009 (457 346 euros), qui avait cependant connu une très forte baisse des crédits alloués. En effet, entre 2008 et 2009, les crédits avaient diminué de près de 270 000 euros.

Ces crédits représentent un peu plus de 2% du total des financements publics consacrés à la formation professionnelle des personnes détenues.

1.3 – Les établissements en gestion déléguée

Les groupements privés gèrent 38 des 160 établissements dans lesquels des actions de formation professionnelle sont dispensées.

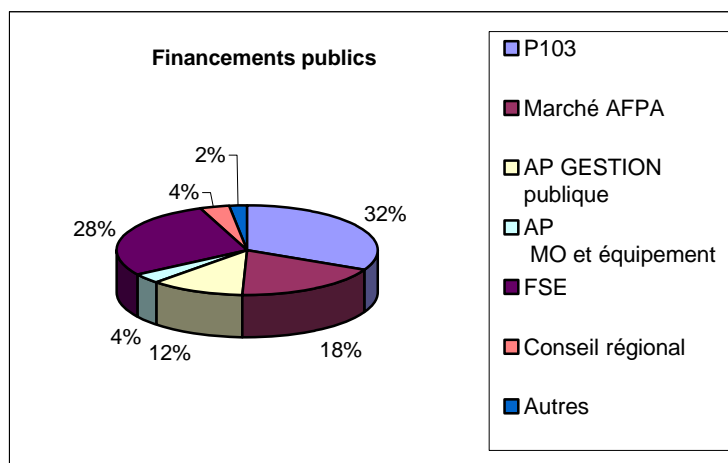
Les montants des financements de la gestion déléguée au titre de la formation professionnelle des personnes détenues sont issus des crédits du ministère de la justice et des libertés (BOP 107).

4 nouveaux établissements (MA Le Mans les Croisettes, CP Bourg en Bresse, CP Rennes le Vezein, MA Le Havre) ont ouvert en 2010. Ces ouvertures n'ont toutefois pas impacté l'enveloppe de financement de la formation professionnelle en établissements à gestion déléguée, elle est restée stable en 2010 : 22 170 943 euros, contre 22 200 000 euros en 2009.

1.4 – L'évolution des financements en 2010

Evolution des financements

DISP	DGEFP		AP			FSE	Conseil régional	Autres	TOTAL
	BOP103	Marché AFP (01 juillet 2010 – 30 juin 2011)	AP GESTION publique	AP MO et équipement	AP Gestion déléguée				
BORDEAUX	819 087	Répartition régionale non connue	151 425	78 988	2 044 795	943 747	179 908	31 125	4 249 075
DIJON	411 912		217 200	34 300	2 305 587	341 233	7 100	0	3 317 332
LILLE	1 443 684		600 332	23 887	3 202 109	437 202	0	36 543	5 743 757
LYON	438 384		259 995	73 600	2 897 298	602 246	94 979	176 336	4 542 838
MARSEILLE	577 815		95 000	22 500	4 805 119	339 941	23 000	55 000	5 918 375
MOM	662 944		28 423	3 100	0	434 912	6 800	27 225	1 163 404
PARIS	840 500		350 297	145 500	2 489 674	548 448	7 500	21 200	4 403 119
RENNES	520 995		414 922	0	1 609 743	968 214	116 790	30 985	3 661 649
STRASBOURG	559 410		254 649	0	867 631	599 370	295 230	86 436	2 662 726
TOULOUSE	334 243		0	348 705	1 948 987	633 569	0	0	3 265 504
Total	6 608 974	3 800 000	2 372 243	730 580	22 170 943	5 848 882	731 307	464 850	42 727 779



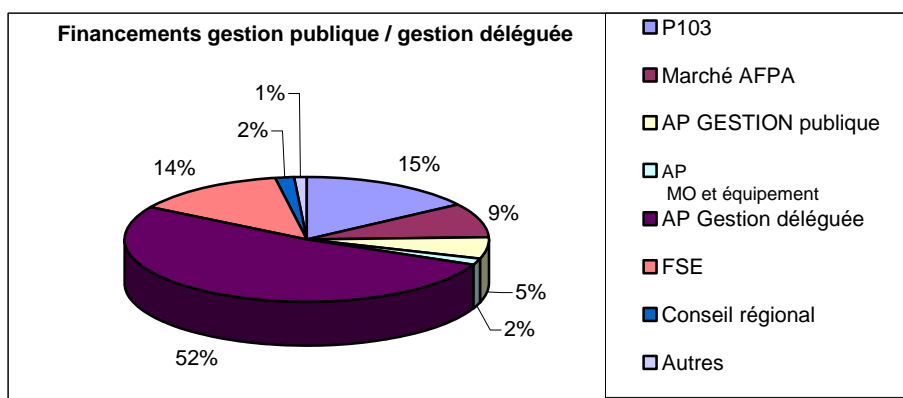
Les crédits du BOP 103 et du FSE sont les sources de financements les plus importantes en gestion publique : ils représentent 60% du total de ces financements.

Les crédits du BOP 103 ont cependant connu une diminution très importante en 2010.

Dans ce contexte budgétaire contraint, les DISP ont dans l'ensemble mené des politiques partenariales ambitieuses.

Elles ont utilisé également leurs fonds propres pour compléter les financements nécessaires au maintien et au développement des dispositifs.

Enfin, la part des crédits de la gestion déléguée représente, comme en 2009, 52 % des financements consacrés aux actions ou dispositifs de formation professionnelle des personnes détenues.



2 - Les crédits de rémunérations des stagiaires

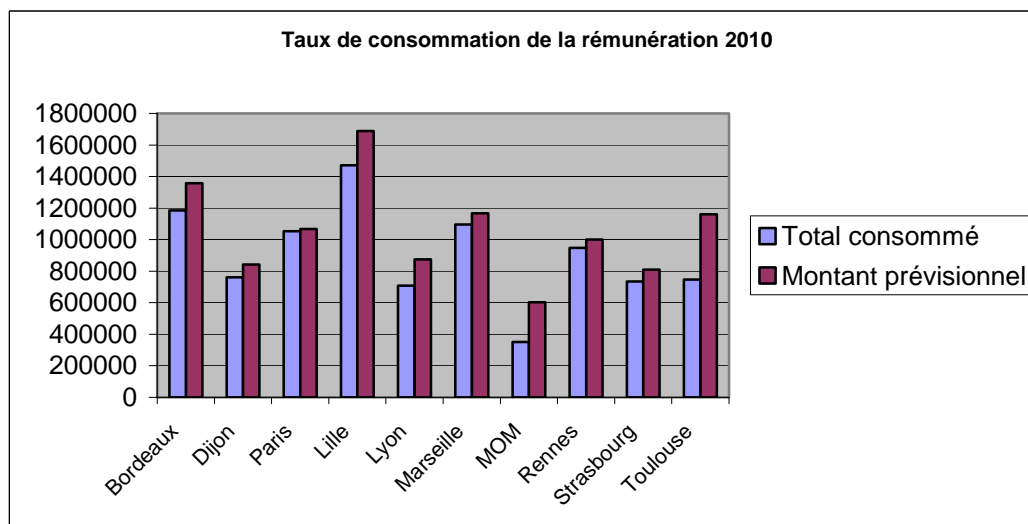
Le taux moyen de consommation de l'enveloppe des rémunérations est identique à celui de l'année 2009 (86%), mais des écarts subsistent entre les DISP.

DISP	Heures prévisionnelles	En euros		
		Total consommé	Montant prévisionnel	Taux de consommation
<i>Bordeaux</i>	456 000	1 165 604	1 399 919	83%
<i>Dijon</i>	254 000	699 496	779 779	90%
<i>Paris</i>	318 000	975 270	976 259	100%
<i>Lille</i>	537 000	1 429 807	1 648 588	87%
<i>Lyon</i>	350 000	860 791	1 074 499	80%
<i>Marseille</i>	380 000	1 049 530	1 166 599	90%
<i>MOM</i>	197 500	383 821	606 324	63%
<i>Rennes</i>	342 000	947 470	1 049 939	90%
<i>Strasbourg</i>	264 000	805 069	810 479	99%
<i>Toulouse</i>	344 500	772 642	1 057 614	73%
Total	3 443 000	9 089 500	10 570 000	86%

Plusieurs DISP sont parvenues à augmenter la consommation de leur enveloppe de rémunérations de façon significative par rapport à 2009. C'est le cas de la DISP de Toulouse qui a atteint un taux de 73% contre 64% en 2009 ; de la DISP de Strasbourg qui est passée de 91% à 99% en 2010 et de la MOM qui a consommé 63% de l'enveloppe allouée contre 58% en 2009.

Les DISP de Marseille, Rennes et Bordeaux ont, quant à elles, connu une diminution de l'ordre de 4 à 5 points chacune par rapport à l'année dernière.

La DISP de Paris obtient un excellent résultat puisque son taux de consommation a été de 100%. Cela s'explique, pour partie, par les actions CIFA (Centre Interrégional de Formation Alternée). Celles-ci prévoient un accompagnement et des stages en entreprise au bénéfice de personnes détenues, pour une durée de 3 mois, dans le cadre de la construction d'un dossier d'aménagement de peine. Ce dispositif mis en œuvre avec la collaboration du SPIP inclut des actions de formation de type « préparation à la sortie » débutées en détention et poursuivies ensuite, pendant l'aménagement de peine. Le nombre d'entrées dans ce type d'actions est important et impacte donc particulièrement la consommation de l'enveloppe de rémunération allouée.



II – Les caractéristiques des publics entrés en formation professionnelle et des actions de formation

Les personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire éprouvent de grandes difficultés sociales et économiques (illettrisme, absence de qualification, précarité sanitaire...). Toutefois, au delà de cette constante sociologique, la nature des besoins en formation est fortement différenciée selon le type d'établissement pénitentiaire. Si l'objectif des dispositifs d'insertion est de rendre, en maison d'arrêt, le temps de détention le plus « utile » possible en initiant des parcours d'insertion, en revanche, dans les établissements pour peine, l'objectif est de donner un accès à la qualification ou à la certification indispensable pour un retour durable vers l'emploi.

Aussi, l'administration pénitentiaire a fait du développement de la formation des publics détenus sans qualification un objectif prioritaire au cours des dernières années. En effet, une enquête menée depuis 2004, au sein des services déconcentrés, met en évidence chaque année un pourcentage important de personnes détenues sans qualification ou se situant à un niveau infra V.

En ce sens, l'orientation et la formation des publics détenus sans qualification sont des objectifs prioritaires auxquels les personnels en charge de la formation professionnelle des établissements en gestion publique comme en gestion déléguée doivent s'attacher, en participant à la mise en place et à la généralisation d'outils ou de dispositifs d'évaluation/orientation des personnes détenues (dans le cadre d'une demande de classement en formation professionnelle ou au travail), d'élaboration de parcours professionnels, ou encore de mise en œuvre de bilans de compétence approfondi permettant à un public ciblé de faire un point sur son parcours professionnel et d'envisager de nouvelles pistes d'orientation en termes de formation professionnelle ou d'emploi.

1 – Les personnes détenues entrées en formation professionnelle

23 878 personnes détenues ont bénéficié d'une action de formation professionnelle en 2010. Alors que l'année 2009 avait été marquée par une baisse du nombre de personnes entrées en stage, l'année 2010 connaît une progression de 17 %.

L'ouverture de nouveaux établissements peut expliquer l'augmentation du nombre de personnes entrées en formation, mais il est important de souligner que cette hausse est également le résultat de la politique partenariale menée en faveur de la qualification et de l'insertion professionnelle des personnes détenues. Ce partenariat, auquel les différents interlocuteurs institutionnels et les organismes de formation ont participé tout au long de l'année 2010, a permis de soutenir et de développer des mesures innovantes.

Lors de l'entrée en formation, la majorité des personnes détenues déclare avoir un niveau V (un peu plus de 27 %) et V bis (27 %). Si le niveau V connaît une stabilité par rapport à 2009, le pourcentage de personnes entrant en formation avec un niveau VI est en augmentation, 22 % contre 20 % en 2009.

Concernant l'âge des personnes détenues entrant en formation, plus de 60% d'entre elles ont plus de 26 ans. Il convient de souligner que la tranche des moins de 18 ans, très minoritaire, a connu en 2010 une augmentation de 53%.

Enfin, la population féminine, qui représente moins de 4 % des effectifs de la population pénale, se maintient comme l'année précédente à plus de 6 % du total des personnes entrées en formation professionnelle.

Caractéristiques des personnes détenues en formation

DISP	Nombre total des personnes détenues entrées	Niveau d'entrée en formation						Sexe		Age		
		Niveau 6	Niveau 5 bis	Niveau 5	Niveau 4	Niveaux 3,2,1	Niveau non repéré	Hommes	Femmes	- de 18 ans	18 à 26 ans	+ de 26 ans
BORDEAUX	3 657	813	689	877	165	58	1 055	3 510	147	34	837	1 737
DIJON	1 852	455	754	463	84	27	69	1 733	119	0	613	1 239
LILLE	3 457	686	1 129	844	172	25	601	3 258	199	2	1 180	1 982
LYON	1 589	397	539	481	130	25	17	1 439	150	2	603	984
MARSEILLE	3 163	988	745	832	225	87	286	3 039	124	1	1 149	2 013
MOM	1 394	342	376	377	94	3	202	1 355	39	22	750	622
PARIS	2 974	411	427	725	186	37	1 188	2 694	280	16	978	1 980
RENNES	1 866	293	640	675	111	26	121	1 570	296	12	635	1 219
STRASBOURG	2 169	628	576	734	115	21	95	2 031	138	26	821	1 322
TOULOUSE	1 757	358	595	552	143	51	58	1 680	77	44	556	1 157
Total	23 878	5 371	6 470	6 560	1 425	360	3 692	22 309	1 569	159	8 122	14 255

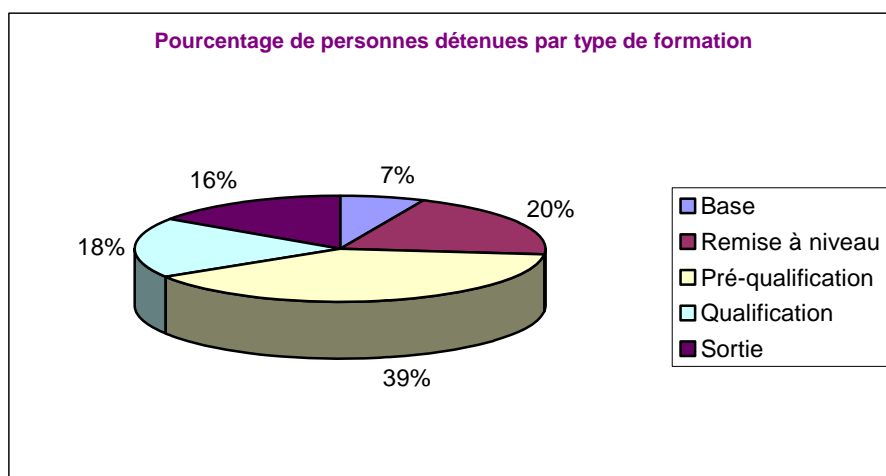
2 – Répartition des personnes détenues par type de formation

Sur le nombre de personnes entrées en formation en 2010, 57 % des personnes ont suivi une formation de pré-qualification ou de qualification contre 69 % l'année dernière. Cette baisse résulte de l'augmentation du nombre d'heures de formation dispensées pour ces actions et conduit donc à une baisse du nombre de personnes entrées dans ce type de formations.

La baisse se concentre principalement sur les formations pré-qualifiantes (-11 points par rapport à 2009) ; la part des formations qualifiantes reste plutôt stable (-1 point).

Par ailleurs, les formations dites de remise à niveau, destinées aux personnes détenues (niveau infra V et VI) ne présentant pas un niveau suffisant pour accéder à une formation pré-qualifiante ou qualifiante, ont accueilli 20 % des stagiaires en 2010 contre 15 % en 2009.

Enfin, notons l'augmentation très nette cette année de la part des personnes inscrites dans des actions de formation de préparation à la sortie : 16 % contre 7 % l'année dernière.



3 - Les actions de formation professionnelle conduites en milieu fermé

3.1- Typologie des actions de formation

3 445 771 heures de formation ont été dispensées en 2010 au sein des établissements pénitentiaires. Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2009 (- 4 %).

DISP	Formation de base (1)		Remise à niveau (2)		Pré qualification (3)		Qualification (4)		Préparation à la sortie		Total heures	Total entrées
	Heures réalisées	Nombre d'entrées	Heures réalisées	Nombre d'entrées	Heures réalisées	Nombre d'entrées	Heures réalisées	Nombre d'entrées	Heures réalisées	Nombre d'entrées		
BORDEAUX	786	37	26 221	2 002	58 626	577	319 612	905	11 134	136	416 379	3 657
DIJON	2 054	31	18 551	575	90 674	687	108 395	391	15 681	168	235 355	1 852
LILLE	36 754	414	15 824	355	361 899	1 680	170 684	589	10 291	419	595 452	3 457
LYON	0	0	1 792	38	157 115	920	101 828	309	67 964	322	328 699	1 589
MARSEILLE	14 897	216	36 010	319	236 241	1 549	69 085	207	36 095	872	392 328	3 163
MOM	30 850	302	12 704	163	79 478	346	83 325	285	7 020	298	213 376	1 394
PARIS	11 890	465	14 282	145	155 955	1 312	122 328	510	69 338	542	373 793	2 974
RENNES	7 983	35	15 368	572	73 463	474	94 715	231	122 523	554	314 051	1 866
STRASBOURG	1 395	42	18 272	352	95 066	875	156 203	564	25 205	336	296 141	2 169
TOULOUSE	1 539	25	20 585	264	166 545	984	86 729	416	4 799	68	280 197	1 757
TOTAL	108 148	1 567	179 608	4 785	1 475 062	9 404	1 312 904	4 407	370 050	3 715	3 445 771	23 878

- ***Les actions de formation de base et de remise à niveau***

En nombre d'heures réalisées, ces actions représentent au total 8 % du volume global des heures réalisées.

Plus précisément, le volume d'heures des actions de formation de base représente 3 % pour l'année 2010 alors qu'il était de 5 % en 2009. Concernant les actions de remise à niveau, la baisse est plus significative avec un taux de 5 % contre environ 9 % en 2009.

Malgré la baisse du volume d'heures dispensées dans les actions précitées, il convient de rappeler que ces actions ont accueilli 6 352 stagiaires en 2010 contre 4 939 en 2009. Cela s'explique par la réduction de la durée des actions permettant d'obtenir un nombre de stagiaires plus important.

- ***Les actions de pré-qualification et de qualification***

Les actions de pré-qualification représentent 43 % du volume horaire global. Ce résultat est en légère baisse par rapport à 2009 (-2 points).

Concernant le volume d'heures affectées aux actions qualifiantes, il représente 38 % du volume d'heures global, soit une légère augmentation (+1 point) par rapport à 2009.

Ces résultats sont relativement stables par rapport à 2009. En effet, les actions de pré-qualifications et les actions de qualification représentent 81 % du nombre total d'heures de formation et sont majoritairement réparties en établissement pour peine.

- ***Les actions de préparation à la sortie***

Sous l'appellation « préparation à la sortie » sont regroupés les modules spécifiques de techniques de recherche d'emploi (Pôle emploi), d'accompagnement vers l'emploi et la sortie (AVES) intégrés ou non à des plateformes de préparation à la sortie. Ces actions sont centrées sur la définition d'un projet d'insertion sociale et professionnelle, et concernent toutes les actions d'accompagnement vers l'emploi et d'aide au développement d'un projet professionnel.

En 2010, ces actions ont représenté près de 11 % du nombre total d'heures réalisées contre 3 % en 2009. Le nombre d'heures réalisées dans ce type d'action a triplé et le nombre d'entrées a plus que doublé. Ce résultat est à mettre, notamment, en concordance avec celui des mesures d'aménagement de peine sous écrou qui ont augmenté de 16 % en 2010. En effet, dans le cadre de ces mesures, l'inscription de la personne détenue dans un parcours de formation professionnelle est très souvent mise en œuvre. Ainsi, les DISP, les établissements et les SPIP orientent leurs efforts sur des actions préparant la personne à sa sortie dans le cadre de ces mesures.

3.2 – Les actions de formation mises en place dans les DISP

Les plans régionaux de formation validés par les directeurs interrégionaux témoignent cette année de l'effort particulier qui a porté sur les actions de formation « préparation à la sortie » tout en recherchant à maintenir un équilibre entre les différents types d'actions compte tenu du contexte budgétaire assez contraint en 2010.

La DISP de Bordeaux a réalisé 11 134 heures de préparation à la sortie contre 1768 heures en 2009. Par ailleurs, les heures consacrées aux actions de formation de base et, dans une moindre mesure à celles de pré-qualification, ont diminué au profit des formations qualifiantes et de la préparation à la sortie.

La DISP développe de nouvelles actions de qualification (niveau 5) et de pré qualification adaptées à l'arrivée, dans les établissements pour peine, d'une population jeune, sans qualification, présentant des difficultés de comportement et un faible reliquat de peine.

La DISP de Dijon a porté l'accent sur les formations de base et a réalisé, pour ce type d'actions, un nombre d'heures en augmentation de plus de 113 % par rapport à l'année 2009. Cette augmentation est en partie due aux actions de formation liées à la lutte contre l'illettrisme. Les formations de remise à niveau ont également progressé en nombre d'heures réalisées et en nombre d'entrées.

Le nombre d'entrées annuelles en formation professionnelle a baissé en 2010 par rapport à 2009 ; cela peut s'expliquer par la priorité donnée à des actions de plus longue durée.

La DISP de Lille s'est maintenue au même niveau que l'année précédente en nombre d'heures réalisées et en nombre de stagiaires en ce qui concerne les actions de pré qualification et de qualification. Elle continue à prioriser les actions pour les publics de niveaux 5 et 5 bis.

La DISP de Lyon a augmenté son volume d'heures stagiaires réalisées d'environ 15 % en 2010. La montée en charge des établissements de Lyon Corbas, de Roanne et l'ouverture du CP Bourg-En-Bresse ont en effet permis d'accroître significativement le volume d'heures stagiaires. Les heures consacrées aux actions qualifiantes ont augmenté de 31 %.

Sur la DISP de Marseille, la fermeture du CP de Draguignan a entraîné une nouvelle répartition du volume d'heures.

207 personnes ont bénéficié d'un parcours qualifiant, contre 473 en 2009. Le différentiel est principalement dû à la fermeture du CP de Draguignan qui comptait, en 2009, 194 personnes inscrites en parcours qualifiants. L'objectif poursuivi reste cependant la professionnalisation des stagiaires, avec 55 % de personnes entrées sur des actions de formation pré qualifiantes et qualifiantes.

Les actions de formation transversales (adaptation à l'emploi, préparation à la sortie, informatique B2I...) mises en place par la DISP constituent des actions de préparation à la sortie.

Enfin, en Corse, la notification tardive des marchés de la DIRECCTE a eu pour conséquence un report du démarrage de certaines actions de formation, voire même leur suppression.

La MOM s'est engagée dans une politique de développement des actions de pré qualification et de qualification. En effet, au sortir des événements sociaux en Guadeloupe de 2009, la MOM a relancé, en 2010, la mise en place des actions de formation et les volumes du nombre d'heures des actions de pré qualification et de qualification ont augmenté respectivement de 20 % et de 69 % par rapport à l'année précédente.

La DISP de Paris a fortement augmenté son volume d'heures en ce qui concerne les actions de formation qualifiante passant ainsi de 83 726 heures en 2009 à 122 328 heures (soit 46 % de progression) pour cette année. Par ailleurs, les actions de préparation à la sortie ont

représenté 69 338 heures en 2010, dont 56 435 heures d'actions CIFA. Le développement de ces actions est en adéquation avec la particularité de la population carcérale de la région parisienne et du type d'établissements.

La DISP de Rennes a consacré 122 523 heures de formation aux actions de préparation à la sortie, alors qu'en 2009 aucune heure de formation n'avait été consacrée à ce type d'action. Il convient de noter qu'un projet de centre équestre au CD d'Argentan est en cours de négociation entre la DISP, le prestataire privé GEPSA, les haras et France Galop.

La DISP de Strasbourg a augmenté le volume d'heures réalisées en ce qui concerne les actions de remise à niveau. Les heures consacrées aux formations de base en 2010 sont en diminution (moins de 1 % contre 5 % en 2009). Par ailleurs, un volume d'heures plus important a été consommé pour les actions de formation qualifiante. Le volume des heures consommées pour la préparation à la sortie est lui aussi en augmentation par rapport à l'année 2009. Le nombre d'entrées en formation des stagiaires reste stable.

Par ailleurs, la DISP conduit une expérimentation dans le cadre de la médiation animale à la MA de Strasbourg. Cette formation permet d'ouvrir des perspectives d'emploi en animalerie, en cabinet vétérinaire ou dans les refuges animaliers.

Enfin, la DISP de Toulouse a considérablement augmenté le volume des heures pour les formations de remise à niveau (+ 168 % environ). En matière de formations pré qualifiantes et qualifiantes les chiffres sont sensiblement identiques à ceux de l'année 2009.

La DISP a mis en place des formations courtes ou modulaires, cela s'explique par le nombre important de MA au sein de la DISP.

Par ailleurs, la notification tardive des marchés de la DIRECCTE a eu pour conséquence un report du démarrage de certaines actions de formation, voire même leur suppression.

3.3 – La répartition des personnes détenues par secteur d'activités

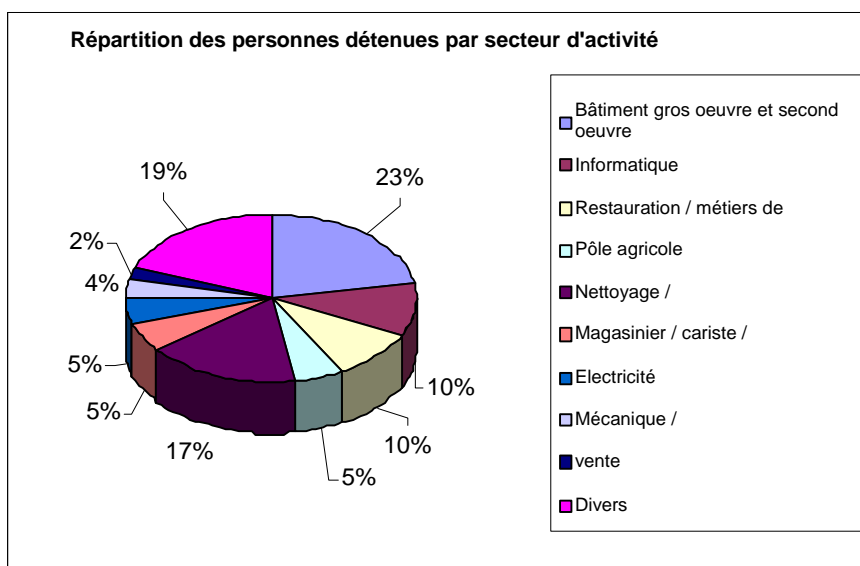
Les personnes détenues sont cette année encore principalement orientées vers les formations du bâtiment et de la restauration, qui sont des secteurs offrant des possibilités importantes en terme d'insertion professionnelle.

Les heures réalisées dans ces secteurs sont essentiellement des actions de formation pré qualifiantes et qualifiantes.

Les actions orientées vers le tertiaire se sont développées en 2010. Le secteur de l'hygiène et du nettoyage a occupé 2378 stagiaires en 2010 soit une augmentation de près de 54 % par rapport à 2009. Ce secteur a ainsi accueilli 17 % de personnes entrées en formation en 2010. Le secteur de l'informatique qui représente 10% du total des stagiaires, offre également des perspectives intéressantes de retour à l'emploi.

Répartition des personnes détenues pour les principaux secteurs d'activité dans les formations pré-qualifiantes et qualifiantes

Secteurs d'activité	Détenus	% détenus	Heures réalisées
Bâtiment Gros oeuvre et second oeuvre	3079	23%	809 146
Informatique	1411	10%	171 890
Restauration / métiers de bouches	1315	10%	346 682
Pôle agricole	729	5%	244 712
Nettoyage / hygiène	2378	17%	271 245
Magasinier / cariste / logistique	754	5%	122 874
Electricité	697	5%	188 743
Mécanique / métaux	525	4%	151 130
Vente	261	2%	47 408
Divers	2662	19%	434 136
TOTAL	13811	100%	2 787 966



De façon générale, il convient de souligner que les DISP ont continué à diversifier leur offre de formation en ouvrant à des métiers novateurs et porteurs sur le marché du travail (notamment les métiers en lien avec l'environnement, tels que entretien des espaces verts, recyclage, agro-alimentaire, horticulture, travaux paysagers...).

LES PROGRAMMES MENES EN 2010

I – La décentralisation des crédits de la formation professionnelle

L'année 2010 a permis la finalisation de la mise en place de l'expérimentation relative à la décentralisation des crédits de la formation professionnelle. Cette expérimentation est prévue par l'article 9 de la loi pénitentiaire, qui dispose que *« L'État peut, à titre expérimental pour une durée maximale de trois ans à compter du 1er janvier suivant la publication de la présente loi, confier par convention aux régions ou à la collectivité territoriale de Corse, sur leur demande, l'organisation et le financement des actions de formation professionnelle continue des personnes détenues dans un établissement pénitentiaire situé sur leur territoire »*.

Les Régions Aquitaine et Pays de la Loire se sont engagées dans ce dispositif pour une durée de 3 ans.

La convention nationale et ses déclinaisons régionales ont été rédigées et approuvées par l'ensemble des partenaires et l'expérimentation a ainsi pu démarrer le 1^{er} janvier 2011 dans les deux Régions concernées.

Prévue au départ pour s'étendre à l'ensemble des établissements en gestion publique et en gestion déléguée, l'expérimentation a été circonscrite aux seuls établissements en gestion publique.

Pour la Région Aquitaine, l'expérimentation est donc réalisée dans les maisons d'arrêt d'Agen, Bayonne, Bordeaux-Gradignan, Pau, Périgueux et les centres de détention de Mauzac et d'Eysses.

Pour la Région Pays de la Loire sont concernés par l'expérimentation : le centre pénitentiaire de Nantes et les maisons d'arrêt d'Angers, Laval et Fontenay le Comte.

Enfin, l'évaluation de l'expérimentation de la décentralisation fait encore, à ce jour, l'objet d'échanges entre le Cabinet du Ministère de la justice et des libertés et les cabinets du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, et du ministère du Travail, de

l'Emploi et de la Santé, afin de déterminer les modalités de cette évaluation, qui devra être réalisée 6 mois avant le terme de l'expérimentation.

En 2011, la DAP sera attentive au suivi de l'expérimentation dans les deux Régions concernées et organisera le comité de pilotage national composé des représentants de la DAP, des Régions expérimentatrices, de l'Association des Régions de France, des représentants de la direction générale des collectivités locales, et de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Ce comité de pilotage se réunira dans l'année pour évaluer les initiatives prises conformément aux objectifs fixés par la convention portant expérimentation, le partenariat, les moyens à disposition et la mise en œuvre des axes de travail.

II – La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE est un outil d'accompagnement en faveur de la réinsertion. Le développement de la VAE est un des axes majeurs de la politique de la direction de l'administration pénitentiaire et constitue un moyen de prendre en compte, dans la mise en place d'actions de formation pour les personnes incarcérées, la contrainte de la détention et un niveau faible de formation.

Pour sensibiliser, informer et former les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire au déploiement de ce dispositif, un guide méthodologique a été diffusé en avril 2010.

Les six expertises réalisées en 2009 dans quatre établissements pénitentiaires pour vérifier les plateaux techniques ont permis de valider leur conformité ou de préconiser les investissements nécessaires afin que les sessions de validation puissent se dérouler dans les conditions requises. Les premières expertises ont été complétées par un rapport adressé en mars 2010 par l'AFPA à l'administration pénitentiaire indiquant les axes de progrès à réaliser pour parvenir à une totale conformité.

Bien que les services déconcentrés s'attachent à mettre en place un processus de certification par la VAE, ce dispositif reste délicat à mettre en œuvre en maison d'arrêt compte tenu de la durée de détention souvent trop courte et du fort turn-over.

Il est donc nécessaire d'inscrire la VAE dans le cadre d'un parcours global de validation, débouchant sur une formation complémentaire, dedans ou dehors, dans le cas d'une validation partielle du titre.

En outre, compte tenu des contraintes techniques, des préconisations ont été formulées pour que les sessions de validation soient regroupées au niveau départemental, voire régional, et qu'un recensement des établissements désireux de s'engager dans la VAE et dans la validation de leurs plateaux techniques soit effectué. L'AFPA est à même de soutenir les établissements et les modalités de mise en œuvre de ce recensement sont en cours.

Enfin, il convient de signaler que le groupement SODEXO Justice Services étudie avec l'AFPA un projet de VAE des personnes détenues travaillant à différents postes en détention. A ce titre, les différents postes de travail proposés doivent faire l'objet d'un audit afin de déterminer les activités qui pourraient faire l'objet d'une évaluation. Cette évaluation réalisé par l'AFPA doit permettre de mesurer la qualité des savoirs faire

professionnels (gestes et postures) requis dans l'exécution des tâches et exigés par le référentiel de validation. A ce titre, l'AFPA propose une formation aux personnels encadrants en charge de ces postes de travail. La formation de ces personnels est essentielle pour transmettre aux stagiaires l'ensemble des gestes et postures professionnels et acquérir les compétences nécessaires requises pour être membre d'un jury de validation.

III - Groupe de travail avec les groupements privés sur le Bilan d'Evaluation et d'Orientation (BEO), le BEO avec Evaluation en Situation de Travail (BEO-EST), le Bilan de Compétences Approfondi (BCA), le Dispositif d'Elaboration de Projet Professionnel (DEPP)

Lancé au mois de septembre 2010, le groupe de travail animé par le bureau PMJ3 réunit les représentants des groupements privés et de la mission de la gestion déléguée (MGD). L'objectif est de conduire une réflexion sur les dispositifs existants en matière d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de construction de parcours professionnels à destination des personnes détenues.

En effet, pour leur permettre de s'inscrire dans un parcours correspondant à leurs besoins (formation, travail, préparation à la sortie), ces dispositifs sont essentiels et doivent, à ce titre, offrir la meilleure lisibilité possible en termes de contenu, d'articulations, de priorité et de durée.

Les réflexions menées dans le cadre du groupe de travail visent à clarifier les modalités de l'accueil des arrivants, en préconisant notamment un accueil collectif puisque sa vocation est d'informer les nouveaux entrants. Les réflexions menées portent également plus précisément sur les prestations de :

- Bilan Evaluation Orientation (BEO), qui vise à favoriser l'entrée en formation des personnes détenues ou leur accès à un poste de travail ;
- Bilan de Compétence Approfondi (BCA), prescrit par le SPIP, qui a pour objectif d'aider la personne à construire, réorienter ou confirmer son projet de retour à l'emploi à partir de l'analyse de ses compétences.

En outre, ce groupe de travail explore des pistes de réflexions novatrices, telles que le BEO avec Evaluation en Situation de Travail (EST) et le Dispositif d'Elaboration de Projet Professionnel (DEPP) :

- le BEO EST permettra, dans le cadre d'une demande de classement au travail sur un poste technique, de procéder à une évaluation sur poste ;
- le DEPP permettra d'établir un diagnostic sur la distance à l'emploi de la personne détenue et de préconiser un certain nombre d'actions à réaliser.

Le groupe de travail devrait finaliser courant 2011 ses réflexions dans une note commune aux sous directions PMJ et SD, qui présentera les outils uniformisés en matière d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de construction de parcours professionnels à destination des personnes détenues, ainsi que les préconisations à suivre dans ce domaine.

En collaboration avec les DISP, ces outils pourraient être généralisés pour homogénéiser l'ensemble des pratiques dans les établissements en gestion déléguée comme en gestion publique.

IV – La rédaction de la circulaire portant organisation de la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice

Les trois réunions pilotées par le Bureau PMJ3 qui se sont tenues en présence de représentants de l'administration pénitentiaire (Chef d'établissement, Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, Responsable local de la formation professionnelle, Chefs de section de la formation professionnelle), de la DGEFP et des groupements privés, ont permis d'élaborer le projet du contenu de la circulaire portant organisation de la formation professionnelle des personnes placées sous main de justice.

Les quatre lignes directrices dégagées lors des échanges vont permettre de structurer le contenu de la circulaire :

1 – L'offre de formation doit se situer sur un territoire (bassin d'emploi local et/ou région administrative) ;

2 – L'offre de formation ne peut être identique dans les établissements pénitentiaires, ce qui implique la construction d'une typologie de l'offre en fonction de la nature des établissements et des publics ;

3 – Les dispositifs ou actions de formation professionnelle mis à la disposition des personnes placées sous main de justice doivent nécessairement faire l'objet d'une évaluation, celle-ci ne doit pas exclusivement se situer sur le terrain quantitatif, mais doit permettre avant tout de mesurer la qualité et la cohérence des formations, et des actions construites dans les établissements pénitentiaires ;

4 – La formation professionnelle ne peut s'envisager comme un dispositif en tant que tel mais doit s'inscrire dans le cadre général d'un parcours d'insertion professionnelle.

La circulaire devrait être finalisée dans le courant du dernier trimestre 2011.

V - Le partenariat Ministère de l'Agriculture/DAP/DPJJ

L'administration pénitentiaire a conclu en 2009 un accord-cadre avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche, afin de développer les formations professionnelles associées aux métiers de l'agriculture. En 2010, 6 conventions ont été signées entre différentes DISP et les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de 9 Régions (notamment Rhône Alpes, Alsace, Aquitaine...). En termes d'objectifs, l'accentuation des actions de formation liées aux nouveaux métiers de l'environnement et le développement de la certification par la voie de la VAE sont préconisés.

Concernant les régions non signataires d'une convention en 2010, les DISP ont pris l'attache des DRAAF concernées. D'autres protocoles d'accord devraient donc être signés courant 2011.

Par ailleurs, au niveau national, des rencontres régulières se tiendront en 2011 entre la DAP, la DPJJ, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) et la

Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) en vue d'étudier le déploiement du Plan National d'Alimentation. Ce plan consiste à améliorer l'offre alimentaire, la connaissance et l'information sur l'alimentation et à préserver et promouvoir le patrimoine culinaire français.

VI – Les espaces Cyber-base Justice

Le programme Cyber-base justice a été initié par une convention de partenariat signée le 10 juillet 2007 par le Garde des Sceaux et le Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Cette convention a pour objet d'accompagner l'expérimentation de modernisation de la Justice dans le domaine du numérique Justice et porte sur une expérimentation dans 10 sites : 3 en milieu ouvert dépendant de la protection judiciaire de la jeunesse (Bordeaux, Poissy, Strasbourg) et 7 dans les établissements de l'administration pénitentiaire.

L'expérimentation conduite sur deux sites pilotes en 2009, le centre pénitentiaire des femmes de Marseille et la maison d'arrêt de Bordeaux-Gradignan, s'est étendue au cours de l'année 2010 à quatre autres établissements, dont un EPM. Il s'agit des établissements suivants :

- Maison d'Arrêt Amiens, inauguration le 27 avril 2010 ;
- Établissement pour mineurs de Lavaur, inauguration le 22 septembre 2010 ;
- Centre Pénitentiaire de Metz, inauguration le 20 octobre 2010 ;
- Maison Centrale de Saint-Martin de Ré, inauguration le 24 novembre 2010 ;
- Le dernier projet est en cours d'implantation dans le centre de détention femmes du centre pénitentiaire de Rennes ; la réunion de lancement a eu lieu le 3 décembre 2010, l'installation du matériel dans la salle aura lieu en juillet, la labellisation et l'ouverture en septembre 2011.

L'espace Cyber-base Justice AP, accessible à toutes les personnes détenues éligibles, permet aux stagiaires de la formation professionnelle de préparer leur qualification et leur réinsertion professionnelle pendant leur temps de détention.

Cet outil est également ouvert aux partenaires (Pôle Emploi, Mission locale, ...) afin de préparer la sortie dans les meilleures conditions (recherche d'emploi, de stages).

CONCLUSION

La qualité du dialogue que l'administration pénitentiaire entretient avec l'ensemble de ses partenaires publics ou privés permet de conduire dans des conditions optimales les objectifs qui lui sont assignés en matière de formation professionnelle et d'insertion des personnes placées sous main de justice et de poursuivre l'amélioration des conditions de mise en œuvre des dispositifs.

Ainsi, malgré la baisse significative des crédits du Budget Opérationnel de Programme (BOP) « accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » en 2010, les services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ont continué à renforcer certains dispositifs de formation professionnelle et ont consolidé, ou noué de nouveaux partenariats ouvrant sur des actions de formation innovantes en adéquation avec les métiers en tension.

La volonté de mettre en commun et d'harmoniser les pratiques professionnelles, de mettre en œuvre des outils de suivi et d'évaluation des dispositifs et des actions de formation participe à la réussite de l'objectif des acteurs de la formation professionnelle d'agir en faveur de la réinsertion et de la lutte contre la récidive, en offrant aux personnes placées sous main de justice les moyens de se qualifier.

Enfin, des chantiers importants ont débuté en 2010 comme la réécriture de la circulaire sur la formation professionnelle, la préparation de l'expérimentation de la décentralisation de la formation professionnelle et le travail sur les dispositifs associés à la formation professionnelle.

Ces travaux qui seront poursuivis en 2011 permettront encore d'améliorer et d'enrichir nos actions.

ANNEXES

I – L'ENQUETE DE LA SEMAINE 49 : RESULTATS ET ANALYSE

Résultats et analyse de l'enquête 49

L'enquête dite « semaine 49 », mise en place à compter de l'année 2004, permet, d'une part, de déterminer le résultat de l'indicateur de performance « pourcentage de personnes détenues bénéficiant d'une formation générale et/ou professionnelle » figurant dans le programme annuel de performance de l'administration pénitentiaire, et contribue, d'autre part, au suivi de l'évolution de la prise en charge des personnes détenues par les dispositifs de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Reconduite en 2010, cette enquête permet d'établir des constats, notamment, sur le nombre de personnes détenues inscrites dans les actions ou dispositifs de formation professionnelle, ou sur le niveau par exemple des personnes détenues à l'entrée en formation professionnelle. Les résultats recueillis permettent, en outre, d'alimenter la base de données mise en place depuis l'année 2004.

Enfin, cette enquête confirme les résultats issus des bilans annuels.

▪ **Effectifs de référence**

Les effectifs de référence sont les personnes incarcérées au 1^{er} décembre 2010, à l'exception des personnes détenues placées en centre de semi-liberté ou en centre pour peine aménagée, ainsi que des personnes détenues dans les collectivités d'outre mer. Les effectifs des établissements pour mineurs ont été intégrés dans cette enquête, même si aucun dispositif de formation professionnelle n'est prévu dans ce type de structure, et ce afin de pouvoir établir une comparaison fiable et cohérente avec les années antérieures, lorsque les quartiers mineurs étaient comptabilisés.

Les effectifs de référence ont baissé de 1,2 % en 2010 : 60 228 personnes détenues ont été recensées en 2010, contre 60 921 personnes détenues en 2009.

- Constats et analyse de l'enquête

L'ensemble des établissements pénitentiaires (excepté les structures implantées dans les collectivités d'outre-mer, ainsi que les centres de semi liberté et centres pour peine aménagée) sont sollicités au titre de l'enquête 49. Cette année, tous les établissements ont transmis leurs résultats.

▪ **Nombre de personnes détenues inscrites en formation professionnelle**

5116 personnes détenues ont été inscrites dans les dispositifs de formation professionnelle au cours de la semaine 49/2010. Ce résultat constitue un léger recul par rapport à l'année

2009 qui comptait 5207 personnes détenues en formation professionnelle. Cette baisse de 1,7 % s'explique par la baisse des effectifs de référence.

58 % des personnes en formation professionnelle sont incarcérées en maison d'arrêt et 42 % d'entre elles sont en revanche écrouées en établissement pour peine. Ces résultats sont en baisse pour les maisons d'arrêt et en hausse pour les établissements pour peine. Dans le cadre de cette semaine test, 88 698 heures de formation ont été réalisées, dont 53 % en maison d'arrêt et 47 % en établissement pour peine.

Enfin, la moyenne hebdomadaire d'heures de formation est de 15,8 heures en maison d'arrêt et de 19,4 heures en établissement pour peine, soit 17,3 heures en moyenne tous établissements confondus. Cette moyenne est en hausse par rapport à 2009.

▪ **Les résultats de l'enquête 49 par types de résultats**

La répartition par sexe

93,5 % des personnes détenues en formation sont des hommes, contre 6,5 % de femmes. Ces résultats sont stables d'une année sur l'autre. Toutefois, rapportée à la population pénale globale, il convient de noter que la part consacrée à la formation professionnelle des femmes détenues est plus importante que pour les hommes détenus. L'administration pénitentiaire, a, en effet, fortement accru ses efforts en direction des publics féminins.

La répartition par DISP

Au regard des effectifs de référence, la répartition des personnes détenues en formation professionnelle indique une disparité entre les différentes DISP. Par exemple, la répartition des personnes détenues en formation professionnelle au regard des effectifs de référence est de 16 % à la DISP de Paris et de 7 % à la DISP de Rennes, alors que ces 2 inter régions représentent 27 % des effectifs écroués au 1^{er} décembre 2010. Ces résultats démontrent que la densité de population pénale n'impacte pas le nombre de personnes détenues inscrites en formation professionnelle. Ainsi, la DISP de Toulouse ne représente par exemple que 7 % des effectifs écroués au 1^{er} décembre 2010, mais totalise 10 % des personnes inscrites en formation professionnelle sur la semaine de référence.

La répartition par âge

La tranche des plus de 26 ans est la plus représentative, avec 3192 personnes détenues inscrites en formation professionnelle, alors que 1867 stagiaires ont été dénombrés pour la tranche des 18-26 ans. Il convient de noter que 14 détenus mineurs ont suivi une formation professionnelle.

Le taux de formation professionnelle

Le taux de formation professionnelle est identique à 2009, soit 8,5 % en moyenne sur l'ensemble des établissements pénitentiaires. La répartition par DISP s'établit de 4,1 % à 12,7 %.

Malgré les difficultés de financement apparues ces dernières années, le nombre de personnes détenues accédant à un dispositif de formation professionnelle est, dans l'ensemble, relativement stable et continue même d'augmenter dans certaines DISP.

▪ **Caractéristiques des personnes détenues inscrites en formation professionnelle**

60,6 % des personnes détenues entrant en formation ont un niveau infra V alors que 23,8 % d'entre elles ont un niveau V. Seules 6,1 % des personnes entamant une action de formation professionnelle ont un niveau III ou IV, c'est à dire un niveau supérieur.

Ces chiffres, stables d'une année sur l'autre, confirment que le public détenu admis dans les dispositifs ou actions de formation professionnelle a un très faible niveau de qualification. Aussi, les DISP favorisent très nettement la mise en place de formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, afin de répondre au mieux aux besoins de la population incarcérée.

Ainsi, 41 % des personnes détenues entrées en formation ont suivi des actions de pré-qualification, 33 % d'entre elles ont été concernées par des actions de qualification de niveau V, alors que seulement 1 % des personnes détenues ont entamé une formation qualifiante supérieure.

Le bâtiment demeure le principal secteur d'activité des personnes détenues en formation professionnelle, soit 24 % des personnes détenues admises à suivre une formation. Si ce chiffre varie peu d'une année sur l'autre, il convient de mentionner que les actions de formation professionnelle dans les domaines de l'informatique/bureautique/comptabilité augmentent de manière importante (13 % des inscriptions en formation professionnelle), dépassant ainsi le secteur de la restauration (9 %). Enfin, les autres spécialités (services, spectacle, sport...) ont concerné 24 % de la population carcérale inscrite dans une action de formation professionnelle.

Enfin, il convient de souligner que le développement de processus de validation des acquis de l'expérience en faveur des personnes détenues produit des résultats significatifs, en l'occurrence 34 VAE sur l'ensemble des DISP.

Conclusion

Les résultats de « l'enquête 49 » correspondent aux tendances chiffrées et aux analyses du bilan de l'année 2010 (même s'il convient de rester vigilant sur l'interprétation de cette enquête menée sur une semaine type).

Tableau comparatif des DISP en regard des données globales

DISP	Personnes incarcérées par DISP au 1^{er} décembre 10	Détenus en formation professionnelle semaine 49/2010	Taux de formation professionnelle (inscrits/effectif)
Bordeaux	4589 8 %	582 11 %	12,7 %
Dijon	5003 8 %	294 6 %	5,9 %
Lille	8973 15 %	733 14 %	8,2 %
Lyon	4983 8 %	260 5 %	5,2 %
Marseille	7153 12 %	891 17 %	12,5 %
Paris	10969 18 %	806 16 %	7,3 %
Rennes	5242 9 %	361 7 %	6,9 %
Strasbourg	4988 8 %	533 11 %	10,7 %
Toulouse	4423 7 %	495 10 %	11,2 %
MOM	3905 6 %	161 3 %	4,1 %
TOTAL	60 228 détenus 100%	5 116 détenus 100%	8,5 %

II – La synthèse du suivi de l'accord cadre MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE / DAP /DPJJ

DISP	Régions	Date signature convention	Signataires	Objet	Actions Réalisées depuis la signature de la convention	Perspectives
Marseille	PACA/Corse			La prochaine convention portera sur : 1/ <u>Intervention au sein des EP</u> : Info sur VAE, Éducation au développement durable, Participation aux forum sur l'emploi. 2/ <u>Formation professionnelle</u> : Un partenariat peut être mis en action mais le financement de celui-ci doit être validé par le Conseil régional. 3/ <u>Travail d'intérêt Général</u> : Adhésion de principe de la DRAAF mais le sujet reste à travailler.	Une première ébauche de convention avait été écrite au début de l'année 2010. Le SPIP 04 est engagé depuis un certain temps dans un partenariat avec le CFPPA de Digne pour des actions de formation.	La signature de cette convention pourrait avoir lieu dans un proche délai. La mise en place des actions à mener au sein des établissements pourra se traduire dans les faits assez aisément.
Strasbourg	Alsace	14/09/2010	Directeur de la DRAF Alsace M.QUERE Directeur de la DISP M. KATZ	convention cadre de partenariat DRAFF Alsace/DISP de Strasbourg Grand Est	Chantier agricole au CD d'Oermingen avec la CFPPA d'Obernai Initiation (aussi redynamisation pour des publics très éloignés) suivi d'une professionnalisation. Comité est de pilotage en cours. Capacité soins aux animaux dans le cadre de la médiation animale, CFPPA de Rouffach, à la MA de Strasbourg Séances d'informations collectives : présentation des métiers via la DRAAF et des formations via les CFPPA + les VAE possibles	Création d'une plateforme de mise à disposition d'ouvriers agricoles avec les SIAE locales Embauche en contrats aidés Poursuivre les informations collectives
	Lorraine	29/10/2010	Directeur de la DRAF Lorraine M. ROUX Directeur de la DISP M. KATZ	Convention cadre de partenariat DRAFF Lorraine/DISP de Strasbourg Grand Est	Des séances d'informations collectives auprès du public détenu ont été réalisées dans 5 établissements sur 9	Poursuivre les informations collectives certaines dates sont programmées
				Un comité de pilotage travail sur un projet de P/Q sur les filières bois à la MA d'Épinal Principale interlocuteur et porteur de projet CFPPA de Mirecourt	CAPA paysagiste + option maçonnerie paysagère en chantiers extérieurs, MFR au CD de Montmédy PQ au métier de fleuriste au CP de Nancy	
	Franche comté			Convention en cours d'élaboration. La DRAF va faire une proposition à la DISP suite à une rencontre, idée : autour de la production alimentaire (fabrication du fromage par exemple, autre idée aménagements paysagers)		

DISP	Régions	Date signature convention	Signataires	Objet	Actions Réalisées depuis la signature de la convention	Perspectives
Lyon	Rhône Alpes	22/09/10	D.I. : J.C. TOULOUZE DRAAF : G. PELURSON	Communiquer sur le thème des métiers et formations ayant trait à l'agriculture * Faciliter l'accueil en formation des personnes détenues en fin de peine ou en aménagement de peine dans les établissements de formation pour adultes * Accompagner les parcours VAE	Rencontre : DRAAF / DISP / Directeurs des CFPPA le 02/12/2011 Thèmes abordés : * présentation de l'accord cadre * présentation de la loi pénitentiaire et les SPIP * les actions de formation en place réalisées par les CFPPA	* Associer les CFPPA aux forums emploi formation mis en place dans les établissements * Participation des directeurs des Cfppa aux CLF des établissements * Participation de la DRAAF à la commission régionale * Ingénierie pour l'accueil des PPSMJ dans le cadre de parcours adaptés dedans - dehors
	Auvergne	19/11/10	DI : J.C. TOULOUZE DRAAF : Y. DORSEMAINE	Idem Rhône Alpes	En cours de programmation	Organisation d'une rencontre DISP / DSPIP / DRAAF / Directeurs des CFPPA
Toulouse	Languedoc Roussillon	14/12/2010	M. Pascal AUGIER (DRAAF) M. Georges VIN (DISP Tlse)	Modalités d'exécution de cette convention : * Information des publics * Sensibilisation et orientation professionnelle des publics * Formation professionnelle * VAE		Des informations collectives conduites par la DRAAF auprès des EP devraient se mettre en place à compter de septembre 2011 : * informer les PPSMJ sur les métiers des EV et environnement * orienter les PPSMJ vers des dispositifs de définition - consolidation
	Midi Pyrénées				Plusieurs contacts ont été réalisés sur 2010 et dernièrement lors d'une réunion PNA où la DRAAF MP était présente.	Signature d'une convention avant fin 2011

DISP	Régions	Date signature convention	Signataires	Objet	Actions Réalisées depuis la signature de la convention	Perspectives
Bordeaux	Aquitaine Poitou- Charentes Limousin	09/08/2010	DISP,PJJ et les 3 DRAAF	Cet accord a pour objet, d'une part de sensibiliser les personnes placées sous main de justice à l'éducation, la santé et la culture, et d'autre part, de favoriser l'orientation professionnelle et l'accès à la formation et à l'emploi. Les actions à développer pour les personnes placées sous main de justice se situent dans le cadre des missions du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Pêche et porteront, notamment, sur les domaines : * de l'animation et du développement du territoire rural * socioéducatif et culturel * du développement durable de la prévention des risques et d'éducation à la santé		Nous avons prévu des rencontres régionales dans chaque région administrative soit dans 1 lycée agricole soit dans 1 établissement pénitentiaire.